



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE \*

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL ANTI-CREVAISON  
Code de produit : CRX434, 30462; AT61B

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Autres produits de nettoyage et d'entretien des véhicules (tous types).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV  
Industrieweg 30  
3762 EK Soest, les Pays-Bas  
Téléphone : +31-35 7604900  
E-mail : msds@kemetyl.com  
Website : www.kemetyl.com

Distributeur suisse : ESA  
Maritzstrasse 47  
Burgdorf, Suisse

Téléphone : +41-344290021  
E-mail : info@esa.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)  
CH - Téléphone : +41-344290021 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

Toxikologische Information/ Information toxicologique/ 145 oder/ou/o +41-44-251 5151 (24 heures sur 24)  
Informazione tossicologica (STIZ/CSIT)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Aérosols, catégorie de danger 1. Irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3. Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement. Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. L'exposition d'une forte concentration des vapeurs de dissolvant et gaz peut provoquer a un effet narcotique.

Risques physiques/ chimiques : Extrêmement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis a une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Autres informations : Attention: Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Nocif pour les animaux domestiques. Laisser réparer le plus vite possible le pneu à la manière conventionnelle. Si le gaz inflammable est toujours présent dans le pneu, avertir la personne qui réparera le pneu. Attention le gaz est inflammable, change le pneu en plein air.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: Acétate de n-butyle ; Butanone ; Acétone .
- : Le mélange contient 5 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.

## 2.3. Autres dangers

- Autres informations : La classification du produit est basé sur la mélange sans gaz propulsant (en se basant sur point 1.1.3.7 de Regulation CE No. 1272/2008). Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Contient des substances SVHC. Voir la rubrique 3.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

- Description de produit : Mélange. Ingrédients qui sont persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) conformément aux critères énoncés à l'annexe XIII du règlement CE) N° 1907/2006: alcanes, C14-17, chlorés

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Diméthyl éther	25 - < 50	115-10-6	204-065-8		01-2119472128-37
Acétate de n-butyle	20 - < 25	123-86-4	204-658-1		01-2119485493-29
Butanone	10 - < 20	78-93-3	201-159-0		01-2119457290-43
Acétone	10 - < 20	67-64-1	200-662-2		01-2119471330-49
alcanes, C14-17, chlorés	2,5 - < 5	85535-85-9	287-477-0	PBT,vPvB	01-2119519269-33

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Diméthyl éther	Flam. Gas 1A; Press. Gas	H220; H280	GHS02	
Acétate de n-butyle	Flam. Liq. 3; STOT SE 3	H226; H336; EUH066	GHS02; GHS07	
Butanone	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H225; H319; H336; EUH066	GHS02; GHS07	
Acétone	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H225; H319; H336; EUH066	GHS02; GHS07	
alcanes, C14-17, chlorés	Lact.; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H362; H400; H410; EUH066	GHS09	M (acute) = 100 M (chronic) = 1

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

## 4.1. Description des premiers secours

### Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. Consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

\*

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne. Ne pas exposer de personnel de sécurité aux d'aérosol surchauffés. L'eau peut être utiliser pour refroidir l'emballage et éviter l'explosion de l'aérosol.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Lutter contre l'inflammation des aérosols intacts depuis une position protégée Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Ne pas respirer les vapeurs et/ou les aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. L'accumulation de gaz hautement inflammables peut provoquer un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Récupérer les récipients d'aérosol dans un conteneur approprié. Ne pas percer les récipients d'aérosol. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

## 6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE \*

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Important: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais (< 35°), sec et bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et sources de chaleur.
- Matériaux d'emballages recommandés : Non applicable.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE \*

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations	Source
Diméthyl éther	EC	1920	-	-	-
Diméthyl éther	BE	1920	-	-	-
Diméthyl éther	FR	1920	-	-	-
Diméthyl éther	CH	1910	-	-	-



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Acétate de n-butyle	BE	723	964		
Acétate de n-butyle	FR	710	940		
Acétate de n-butyle	CH	480	960	4x15 min., Schwangerschaft gruppe C	
Butanone	EC	600	900		
Butanone	BE	600	900		
Butanone	CH	590	590	15 min., Hautresorption, Bio.Moni., Schwangerschaft gruppe C	
Butanone	FR	600	900	Risque de penetration percutanée	
Acétone	EC	1210	-		
Acétone	BE	1210	2420		
Acétone	FR	1210	2420		
Acétone	CH	1200	2400	4x15 min., Biologisches Monitoring	

Valeur biologique tolérable (VBT):

Nom chimique	Pays	Paramètre biologique	VBT-valeur	Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques
Butanone	CH	2-Butanon (MEK)	2 mg/l (27,7 µmol/l)	U / b /
Acétone	CH	Aceton	80 mg/l (1,38 mmol/l) Inconnu.	U / b / N

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérigène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Diméthyl éther	Inhalation				1894 mg/m3
Acétate de n-butyle	Inhalation	600 mg/m3	600 mg/m3	300 mg/m3	300 mg/m3
Butanone	Dermale		11 mg/kg bw		11 mg/kg bw/day
	Inhalation				1161 mg/kg bw/day
Acétone	Dermale				600 mg/m3
	Inhalation			2420 mg/m3	186 mg/kg bw/day
alcanes, C14-17, chlorés	Inhalation				1210 mg/m3
	Dermale				6,7 mg/m3 47,9 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme	DNEL, long terme
--------------	-------------------	-------------------	------------------



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Diméthyl éther	Inhalation				471 mg/m3
Acétate de n-butyle	Inhalation	300 mg/m3	300 mg/m3	35.7 mg/m3	35.7 mg/m3
	Dermale		6 mg/kg bw		6 mg/kg bw/day
	Orale		2 mg/kg bw		2 mg/kg bw/day
Butanone	Dermale				412 mg/kg bw/day
	Inhalation				106 mg/m3
	Orale				31 mg/kg bw/day
Acétone	Dermale				62 mg/kg bw/day
	Inhalation				200 mg/m3
	Orale				62 mg/kg bw/day
alcanes, C14-17, chlorés	Inhalation				2 mg/m3
	Dermale				28,75 mg/kg bw/day
	Orale				0,58 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Diméthyl éther	Eau	0,155 mg/l	0,016 mg/l	
	Sédiment	0,681 mg/kg	0,069 mg/kg	
	Intermittent water			1,549 mg/l
	STP			160 mg/l
	Soil			0,045 mg/kg
Acétate de n-butyle	Eau	0,18 mg/l	0,015 mg/l	
	Sédiment	0,981 mg/kg	0,0981 mg/kg	
	Intermittent water			0,36 mg/l
	STP			35,6 mg/l
	Soil			0,0903 mg/kg
Butanone	Eau	55,8 mg/l	55,8 mg/l	
	Sédiment	284,74 mg/kg	284,7 mg/kg	
	Intermittent water			55,8 mg/l
	STP			709 mg/l
	Soil			22,5 mg/kg
Acétone	Orale			1000 mg/kg food
	Eau	10,6 mg/l	1,06 mg/l	
	Sédiment	30,4 mg/kg	3,04 mg/kg	
	Intermittent water			21 mg/l
	STP			100 mg/l
alcanes, C14-17, chlorés	Soil			29,5 mg/kg
	Eau	0,001 mg/l	0,002 mg/l	
	Sédiment	13 mg/kg	2,6 mg/kg	
	STP			80 mg/l
	Soil			11,9 mg/kg
	Orale			10 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

- Protection individuelle : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc au butyle. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: caoutchouc au butyle. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

\*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Aérosol.	
Couleur	: Blanc.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	:	Ingrédients actifs insoluble. Propulseur(s) soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: Non applicable.	Non mesurable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Extrêmement inflammable.	La distance d'inflammation et le temps équivalent à l'inflammation: Non mesurés.
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température d'auto-inflammation.
Point/intervalle d'ébullition	: Inconnu.	Non mesurable.
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	:	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: 1,2 - 18,6	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température de décomposition thermique.
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	Non mesurable.
Viscosité (40°C)	: Inconnu.	Non mesurable.
Pression de vapeur (20°C)	: 350000 Pa	
Densité de vapeur relative	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,79 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

### 9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ





**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

## 10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

## 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et source de chaleur. Voir la rubrique 7.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Peuvent comprendre, sans s'y limiter: Halogénures d'hydrogène (par exemple HF, HCl) dangereux

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES \*

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

#### Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 5 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système nerveux central. Effet(s): L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort.

Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances cancérigènes.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire  
Corrosion/irritation : Irritant.
- Ingestion  
Toxicité aiguë : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. DL50 calculé: > 2382 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 31 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Acétate de n-butyle	NOAEL (inhalation)	2395 mg/m3			
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant			
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin	
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin	
	CL50 (inhalation)	> 21100 mg/m3	OECD 403	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	DL50 (dermale)	> 14100 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	DL50 (orale)	10700 mg/kg bw	-----	Rat	
	NOAEL (fertilité, inh.)	> 3000 mg/m3	OECD 415	Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473		
	NOAEL (développement, inh.)	> 7230 mg/m3	OECD 414	Rat	
	Butanone	DL50 (orale)	2737 mg/kg bw	-----	Rat
		DL50 (dermale)	6400 mg/kg bw		Lapin
CL50 (inhalation)		> 5000 mg/m3		Rat	
NOAEL (orale)		2500 mg/kg bw/d		Rat	
Sensibilisation cutanée		Non sensibilisant		Cobaye	
Irritation de la peau		Modérément irritant		Lapin	
Irritation des yeux		Très irritant		Lapin	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473	-----	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
NOAEL (développement, inh.)		2955 mg/m3	OECD 414	Rat	
NOAEL (fertilité) - estimation		1644 mg/kg.d		Rat	
NOAEL (inhalation)		14790 mg/m3	OECD 413	Rat	



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Acétone	Sensibilisation respiratoire - estimation	Non sensibilisant	-----	Cobaye
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	900 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	NOAEL (inhalation)	22500 mg/m3		Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Cobaye
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
	DL50 (dermale)	> 15688 mg/kg bw		Lapin
	NOAEL (fertilité, orale)	900 mg/kg bw/d		Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Souris
	DL50 (orale)	5800 mg/kg bw	-----	Rat
	NOEL (cancérogénicité, inh.)	Non-cancérogène		
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène		
	NOAEL (développement, inh.)	5300 mg/m3	OECD 414	Rat
NOEL (cancérogénicité, dermale)	Non-cancérogène	-----	Souris	
alcanes, C14-17, chlorés	CL50 (inhalation) - estimation	50100 mg/m3	-----	Rat
	DL50 (orale)	> 4000 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	10 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	-----	Lapin
	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène	-----	
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	-----	-----
	CL50 (inhalation) - estimation	> 3300 mg/m3	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	> 5000 mg/kg bw/d	OECD 475	Rat

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

Autres informations : Non applicable.

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

\*

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 70 mg/l. CE50 calculée (daphnia): < 1 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 12.2. Persistance et dégradabilité



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Not applicable

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Contient: alcanes, C14-17, chlorés

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

## 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
alcanes, C14-17, chlorés	CE50 (puce d'eau)	0,0059 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CL50 (poisson)	> 5000 mg/l	OECD 203	Alburnus alburnus
	Biodégradation ultime aérobie (%)	64 %	OECD 301 D	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,01 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
alcanes, C14-17, chlorés	Log P(oe)	7,0000		
alcanes, C14-17, chlorés	FBC	1087		

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Récipient métallique recyclable. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

\*



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1950 (Seulement pour IATA) ID 8000

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : AÉROSOLS . Seulement pour IATA: CONSUMER COMMODITY

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : AEROSOLS . Seulement pour IATA: CONSUMER COMMODITY

## 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 2

Code de classification : 5F

Groupe d'emballage : -

Étiquette de danger : 2,1 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

Le code de restriction : D

en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. D'emballages avec une quantité inférieure ou égale à 5 l pour les liquides; ou une masse nette inférieure ou égale à 5 kg pour les solides n'ont pas besoin d'être marqués de la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

IMDG (Mer)

Classé : 2,1

Groupe d'emballage : -

EmS (incendie / fuite) : F - D / S - U

Polluant marin : Oui

Autres informations : D'emballages avec une quantité inférieure ou égale à 5 l pour les liquides; ou une masse nette inférieure ou égale à 5 kg pour les solides n'ont pas besoin d'être marqués de la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

IATA (Air)

Classé : 2,1

Code d'ERG : 9L

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit. Un emballage de IATA ID 8000 Consumer Commodity doit porter une marque Air marquée de « quantités limitées » et une étiquette de danger de classe 9.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

\*



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), 75/324/CEE (aérosols) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).  
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 730 g/l  
taxe (La Suisse)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité : Non applicable.  
chimique

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

\*

### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë  
CLP : Classification, étiquetage et emballage  
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction  
CEE : Communauté économique européenne  
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques  
IATA : Association internationale du transport aérien  
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population  
MAC : La valeur limite d'exposition  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Aer. 1	: Jugement d'expert.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Lact.	: Méthode de calcul.
STOT SE 3	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.
Aquatic Acute 1	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Gas 1	: Gaz inflammable, catégorie 1.
Flam. Liq. 2	: Liquide inflammable, catégorie 2.
Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Press. Gas	: Gaz sous pression.
Lact.	: Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2022-04-20